

## OPÉRATEUR PRÉPARATION VÉHICULES

### 1/ Dénomination de la qualification :

Opérateur préparation véhicules

### 2/ Objet de la qualification :

Réalisation des activités de préparation des véhicules en vue de leur mise en vente ou en circulation.

### 3/ Contenu de la qualification :

A - Activités techniques :

- Ensemble des activités spécifiques :
  - . à la préparation esthétique de véhicules (nettoyage, lustrage...),
  - . au contrôle de l'état des véhicules,
  - . utilisation de gammes de préparation,
  - . à la réalisation d'opérations d'entretien des véhicules, de carrosserie et sellerie... ne nécessitant pas l'intervention d'un spécialiste,
- Convoiement de véhicules.

B - Organisation et gestion de l'activité :

B.1 - Organisation de l'activité :

- Utilisation de la documentation technique,
- Agencement et entretien du poste de travail,
- Application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise.

B.2 - Gestion de l'activité :

- Établissement de tout document d'atelier utile,
- Identification de travaux complémentaires à prévoir sur le véhicule.

### 4/ Extensions possibles dans la qualification :

- Livraison du véhicule au client,
- Pose d'accessoires sur véhicules pré-équipés / réfection et gravage des vitrages...,
- Application de peinture au pistolet (si le titulaire de la qualification est détenteur d'un CAP du domaine de la peinture automobile).

### 5/ Classement :

- Échelon correspondant au contenu principal de la qualification : 3
- Échelons majorés accessibles : 4 / 5
  - . en fonction de l'exercice des extensions possibles décrites au paragraphe 4,
  - . en fonction de l'application de critères valorisants (art. 3.02 d) de la convention collective).

### 6/ Modes d'accès à la qualification :

- Soit par obtention d'une des certifications suivantes, dans le domaine de la maintenance automobile ou de la carrosserie-peinture :
  - . CAP maintenance des véhicules, option A : voitures particulières, B : véhicules de transport routier ou C : motocycles (*dernière session en 2027*),
  - . CAP maintenance des véhicules, *option : véhicules légers ou : véhicules de transport routier ou : motocycles (à partir de la rentrée 2025)*,
  - . CAP réparation des carrosseries,
  - . CAP carrossier automobile (à partir de la rentrée 2023),
  - . CAP peinture en carrosserie,
  - . CAP peintre automobile (à partir de la rentrée 2023),
  - . CQP opérateur préparation véhicules,
- Soit par décision directe du chef d'entreprise, en fonction des compétences du salarié, appréciées par rapport au contenu de la qualification (paragraphe 3).

### 7/ Possibilités d'évolution professionnelle :

- Verticale :
    - . rénovateur VO (fiche E.6.1),
  - Transversale :
    - . conseiller en livraison de véhicules (fiche CC.6.3)
- Voir Panorama